Saint Rémy les Chevreuse le 1er Mars 2012

Monsieur Guy SAUTIERE

Maire de Saint Rémy lès Chevreuse

Mairie de Saint Rémy lès Chevreuse

Objet : Charte urbaine

Monsieur le Maire

Lors de la présentation de notre association, le 25 Janvier dernier, je vous avais proposé, de par mon expérience dans le BTP, de « jouer les intermédiaires » entre la Mairie et le Cabinet IRIS CONSEIL au sujet de leur réclamation sur le dossier de la Charte urbaine, réclamation qui bloque aujourd’hui encore la finalisation de ce dossier si majeur pour notre commune. Vous n’avez pas donné suite à ma démarche.

De notre propre initiative, nous avons rencontré le Cabinet IRIS CONSEIL le 27 Février en leurs locaux à Chartres. Nous pouvons aujourd’hui dégager les possibilités de règlement de ce dossier suivant les modalités suivantes :

* Dès l’accord de la Mairie transmis au Cabinet IRIS CONSEIL, celui-ci s’engage à finaliser et transmettre ses études, y compris les esquisses paysagères demandées par le Comité de pilotage, dans un délai de 2 semaines,
* Le Cabinet IRIS CONSEIL s’engage à participer à une réunion de présentation de leurs études au Comité de pilotage à l’issue de ce délai,
* Le Cabinet IRIS CONSEIL accepte de participer, dans les mêmes conditions que la première réunion du 16 Mars 2011, à une réunion de présentation, salle Jean Racine, de ses propositions à tous les habitants de Saint Rémy,
* Le Cabinet IRIS CONSEIL demande, en contrepartie des études complémentaires qu’il estime avoir réalisées et des esquisses paysagères pour lesquelles une commande devait lui être adressée, une rémunération forfaitaire de 54 000 € HT en sus de son contrat initial. Il nous confirme, en outre, sa volonté de désamorcer cette situation néfaste à l’ensemble des parties. C’est en ce sens qu’il rappelle vous avoir déjà consenti un rabais de 10 000 € HT sur ses demandes suite à une réunion qui s’est tenue en Mairie le 31 octobre 2011.

Nous pensons que ces dispositions sont à même d’obtenir rapidement l’accord des élus municipaux et permettraient de sortir de l’impasse où nous sommes depuis Mai 2011. Nous vous demandons en conséquence de porter ce sujet à l’ordre du jour du prochain Conseil Municipal, faute de quoi nous prendrions l’initiative d’informer nous-mêmes les Saint Rémois de la situation.

Ces études sont en effet indispensables, dans le cadre de l’aménagement du cœur de ville, pour « conduire les projets ambitieux, porteurs d’une énergie nouvelle » tel que vous l’avez exprimé lors de vos vœux le 23 Janvier dernier. Leurs préconisations doivent nécessairement précéder celles confiées au cabinet Cap Terre désigné en tant qu’assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour ces mêmes opérations. Notre commune deviendrait ainsi un exemple d’aménagement pour le Parc Naturel Régional, comme le souhaitait son Président Monsieur VANDEWALLE.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Maire, l’assurance de notre considération distinguée.

Le Président

D CALINAUD

Lettre adressée en copie à :

* Madame Valérie PECRESSE, Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l’Etat
* Monsieur Marc CHAPPUIS, Sous-préfet de Rambouillet
* Monsieur Yves VANDEWALLE, Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
* Les conseillers municipaux de Saint Rémy les Chevreuse (par mail)
* Les associations : Agir Autrement pour Saint Rémy, ARC, Artisans Commerçants de Saint-Rémy, FCPE, Habitants du Quartier du RHODON, PEEP, Saint-Rémy Environnement, Saint-Rémy le vaut bien, Union des commerçants du marché de Saint Rémy, Vivre les Hauts de Saint Rémy (par mail)
* Adhérents association « Ensemble pour un autre cœur de ville » (par mail)